



# LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82  
de l'ASSOCIATION NATIONALE des MEMBRES  
de l'ORDRE NATIONAL du MERITE

*HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE*

N°31 AVRIL 2023

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Compagnons, chers amis, c'est avec grand plaisir que je prends ma belle plume numérique pour réaliser cet édito pour la sortie du bulletin n°31, le premier de l'année 2023, et vous faire un point de situation sur notre association. Vous verrez il est encore très complet. Bien sûr pour ceux qui étaient présents le 18 mars à Montauban, vous avez pu voir que notre association se porte bien et que nous avons encore pu mettre à l'honneur 12 jeunes avec la remise du prix de l'encouragement au civisme, cher à notre ancien **Robert DELBÈS** le créateur de ce dernier.



Mais depuis le dernier numéro, on ne peut pas dire que la situation économique, internationale se soit arrangée. Chacun d'entre nous peut rencontrer des doutes, des défis et chacun y répond à sa manière.

En effet la guerre en Ukraine peut faire craindre un embrasement sur le continent européen en raison de la montée en puissance du conflit qui peut mener à un point de rupture.

L'agitation sociale de notre pays n'est pas pour nous rassurer et cette morosité ambiante ne fait que renforcer ce sentiment. Le recul de la crise COVID-19 semble cette fois-ci bien acté mais il faut tout de même bien faire attention car les plus fragiles doivent toujours se protéger. Restons vigilants.

Mais notre section tente de passer outre à toutes ces difficultés que notre pays rencontre et nous continuons nos actions sur tout le département. Nous sommes auprès de nos anciens et cette deuxième « opération chocolat » a été un vrai succès et les nombreux messages de satisfactions que nous avons pu recevoir en sont la preuve.

De même, nos actions envers la jeunesse sont toujours aussi importantes. Vous pouvez en voir les comptes rendus dans ce numéro. Nous continuons à participer à toutes les cérémonies patriotiques auxquelles nous sommes conviés. Je tiens particulièrement à ce que la section de l'ANMONM82 rayonne sur le département et ce sera ainsi jusqu'à la fin de mon second mandat. Je remercie notre porte drapeau titulaire **Maurice HIRON** qui répond toujours présent pour m'accompagner et aussi assister aux obsèques de nos compagnons adhérents. Malheureusement, nous avons perdu deux adhérents qui œuvraient ou qui ont œuvré énormément au sein de notre association. J'ai une énorme pensée pour eux et pour leur famille. Il s'agit de madame **Marie Louise GARCIA**, décédée le 4 octobre 2022 et de monsieur **Michel SIMONIN** qui nous a quitté le 2 janvier 2023.

Je crois que par nos actions nous réussissons à rayonner et à prendre la place qui est la nôtre. Il faut donc continuer ainsi et je remercie les membres du comité pour leur action. Mais comme je l'ai déjà dit et je le répète, il faut du sang neuf et comme je l'ai fait lors de notre AG, ici je fais à nouveau appel aux bonnes volontés. Venez nous rejoindre, vous serez bien accueillis. Il y a du travail pour tout le monde et l'ambiance est chaleureuse.

A propos de notre AG qui a eu lieu le 18 mars 2023 à Montauban, ce fut un réel succès. De nombreuses personnalités civiles et militaires y ont participé et la remise du prix de l'encouragement au civisme fut très appréciée.

Sans oublier nos grands anciens, nous avons remis 4 diplômes d'honneur pour leur investissement actuel ou passé au sein de notre association. De même, deux membres du comité de section ont été mis à l'honneur pour leur investissement. Il s'agit de **Bernard VALETTE** qui a en charge le dossier de la remise de prix du comportement citoyen avec le SDIS 82 et de **Michel GABACH** qui est chargé de rendre visite ou de prendre contact avec nos anciens et les personnes isolées. Ces deux membres remplissent parfaitement leur mission et il me semblait normal de les mettre à l'honneur devant l'assemblée et les autorités civiles et militaires présentes ce jour-là.

De même comme vous le savez, des postes au sein du comité sont libres. J'insiste encore sur la recherche d'un trésorier adjoint, poste primordial afin d'aider dans sa tâche notre compagnon **Eugène COJAN** que je remercie pour l'énorme travail qu'il fait pour nous. Nous profitons de ce numéro pour lancer un appel à cotisation, même si certains ont déjà adressé leur cotisation en avance. De plus, je rappelle que notre trésorier est aussi le webmaster de notre section et qu'il met régulièrement à jour le site internet.

A ce titre, vous pouvez le retrouver à l'adresse suivante : [https://anmonm.org/sections/o82\\_-\\_tarn\\_et\\_garonne](https://anmonm.org/sections/o82_-_tarn_et_garonne). Vous y retrouverez la vie de notre section.

J'insiste sur le fait que le rayonnement de notre association passe aussi par vous, chers compagnons, en assistant aux nombreuses cérémonies patriotiques dans vos villes ou villages.

Ce numéro 31 est encore très complet avec de nombreuses rubriques. Je vous en souhaite bonne lecture et je vous souhaite de passer une belle période estivale qui s'annonce chaude et assez sèche. Continuez à prendre bien soin de vous et de votre famille. Sachez que nous sommes là pour vous aider et vous entourer. N'hésitez pas à nous contacter, moi ou les membres du comité.

**Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**

## SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT .....	1
SOMMAIRE.....	3
IN MEMORIAM Marie-Louise Garcia s'est éteinte à 84 ans .....	4
IN MEMORIAM MICHEL SIMONIN.....	6
La coque des rois à la salle Laurier de Montech est de retour pour les associations patriotiques .....	8
Être adhérent à l'ANMONM 82 ! .....	10
La Médaille Coloniale 1893 – 1962 .....	11
6 <sup>ème</sup> cérémonie de remise de prix aux JSP du Tarn-et-Garonne par l'ordre national du Mérite.....	13
Une jeune promotion mais de qualité de « Jeunes engagés de la Croix - Rouge » .....	15
Remise des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite à Madame Anne LEVASSEUR.....	18
Le Général d'armée LECOINTRE est le nouveau grand chancelier de la Légion d'honneur à compter du 1 <sup>er</sup> février 2023 .....	21
Le Général (2s) Noël CHAZARAIN à l'honneur .....	22
JUSTIN de SELVES (1848-1934) .....	23
PROJET GAR-SI SAHEL (1 <sup>ère</sup> Partie) .....	26
Conseils de Vigilance .....	28
Bois de chauffage, contrats de fourniture de gaz naturel et d'électricité : Tous nos conseils pour éviter les arnaques.....	28
Simone Veil : l'usine de la mort (2 <sup>ème</sup> partie).....	31
Le Chemin de la sérénité .....	37
COTISATIONS 2023.....	41
BOUTIQUE DE L'ANMONM 82.....	42
UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES .....	43

## IN MEMORIAM

### Marie-Louise Garcia s'est éteinte à 84 ans



Cette figure du monde des anciens combattants de Tarn-et-Garonne et de notre association l'ANMONM82 s'est éteinte ce 4 octobre 2022, à l'âge de 84 ans à Montauban, **Marie-Louise GARCIA, née MANTEROLA.**

Au cours d'une cérémonie dans la cour de la préfecture, madame **Chantal MAUCHET**, préfète de Tarn-et-Garonne a tenu à saluer l'engagement de cette femme d'exception.

Madame **Marie-Louise MANTEROLA, veuve GARCIA**, est née en 1938 à Montauban (82). Elle obtient son certificat d'études primaires en juin 1953. Dès 1954, âgée d'à peine 16 ans elle encadre comme cheftaine, les louveteaux des scouts de France.

Elle ressent très jeune le besoin de servir ses concitoyens, elle se met donc au service de la Protection Civile (brancardière-secouriste) à partir de 1956 ainsi qu'au service du ministère de la Santé Publique et de la population (auxiliaire

sanitaire).

Elle épouse **M. Antoine GARCIA**, ancien déporté du camp de Dachau, qui deviendra président départemental de la fédération nationale des déportés, internés résistants et patriotes de Tarn-et-Garonne. C'est donc tout naturellement dès cette époque qu'elle commence à côtoyer le monde des anciens combattants.

Elle adhère à la section départementale en 1960 et son engagement ne s'est jamais démenti. Avec l'accord du bureau national, elle est devenue à son tour présidente départementale de cette association de déportés concentrationnaires, la plus importante localement puisqu'elle compte 60 adhérents.

Très engagée dans le monde associatif des anciens combattants, **Madame GARCIA** a su, par ses qualités humaines de respect et d'écoute, s'imposer dans ce milieu masculin comme une interlocutrice de grand bon sens et de caractère.

Membre du conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre, elle s'implique dans chaque action de mémoire proposée par le service départemental, avec un intérêt particulier et compréhensible pour tout ce qui a trait aux réfugiés espagnols (très nombreux en Midi-Pyrénées) et à la mémoire de «la retirada». Elle participe à chaque commémoration ou cérémonie nationale.

Par ailleurs, en participant très activement à toutes les actions de l'association « des Lauréats du prix de la Résistance et de la Déportation » elle s'attache à transmettre les valeurs de mémoire aux plus jeunes. Chaque année, en liaison avec l'Inspection d'académie du département, elle participe à l'élaboration des sujets et à la correction des devoirs de ce concours. De plus, en 2004, elle a été nommée à la commission départementale d'attribution des diplômes de porteur-drapeaux.

Membre actif de la Délégation de Tarn-et-Garonne du Souvenir Français, de l'amicale du Maquis de Lavit-de-Lomagne, de l'amicale du Camp de Gurs, membre bienfaitrice de l'orphelinat de la Police Française et Dame d'Entraide des Médaillés Militaires (UD 82), **Madame GARCIA** fait preuve d'un immense dévouement à la cause des anciens combattants.

Un investissement qui l'a également conduite au niveau du Tarn-et-Garonne à être présidente de l'association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) et elle était aussi vice-présidente de l'union départementale des associations d'anciens combattants et victimes de guerre de Tarn-et-Garonne.



En 2008 et en 2011, **Marie-Louise GARCIA** avait été décorée de l'Ordre national du Mérite et de la Légion d'honneur. Elle était un membre actif de l'ANMONM 82, car elle participait grandement à la cérémonie du prix de l'encouragement au civisme que la section avait en charge depuis 2019. Elle repérait

de nombreux jeunes susceptibles d'être récompensés.

Dans un communiqué, Madame la préfète **Chantal MAUCHET** qui l'avait croisée à plusieurs reprises sur différentes cérémonies et manifestations a tenu à saluer « *l'engagement de cette femme d'exception qui aura consacré de nombreuses années au profit du travail de mémoire et du monde combattant et patriotique en Tarn-et-Garonne.* »

La section de l'ANMONM82 la remercie pour son implication au sein de l'association et lui souhaite de reposer en paix.

**Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**

## IN MEMORIAM

# MICHEL SIMONIN

**Michel SIMONIN** est né le 20 août 1932 à BADEVIL dans le Doubs. C'est là qu'il accomplira ses premières armes lors de sa scolarité.

Très vite, la seconde guerre mondiale éclate et il n'a que 7 ans. Il connaîtra alors la vie sous le régime de la guerre. Cela n'est pas simple pour un jeune d'autant que peu de temps auparavant son père s'était engagé et avait été affecté dans la région parisienne avant de connaître les diverses mutations de ce dernier, ce qui lui fera découvrir le continent Africain : Maroc, Sénégal (pays où il reviendra lui-même avec sa famille).

En 1950, il s'engage et est affecté à Brazzaville (Congo), en tant que sous-officier mécanicien. Il y retrouve ses parents déjà en garnison en ce lieu. Il a fait partie des scouts, et c'est là qu'il rencontre une jeune fille prénommée Odette, guide des jeannettes, dont le père, militaire de carrière lui aussi, était également en poste à Brazzaville.

Cette jeune fille Odette deviendra plus tard, après une longue période d'échange de courriers, **Madame Odette SIMONIN**, son épouse et ce le 25 septembre 1954 en l'église de Saint-Orens à Montauban, ville et région natale d'Odette.

A compter de cette date, la vie militaire de Michel se poursuit normalement, mais c'est alors à deux, à présent. Il sert sur le plateau de Satory à Versailles et arrive la naissance d'Alain en 1955, suivie d'Anne-Marie deux ans plus tard en 1957.

C'est un concours de circonstances qui a fait que pendant que Michel était en formation pour franchir le grade supérieur, son épouse et son fils Alain étaient restés chez les parents d'Odette. En 1963 arrivera au foyer le troisième enfant, Hervé.

En 1958, il est affecté à Madagascar, pour une période de 3 ans en tant que mécanicien. Sa vie militaire, sa passion, il l'exercera en divers lieux ou pays. Il sera ainsi affecté à Nîmes, Brazzaville, Bouar (Centrafrique), Marseille, Versailles, Madagascar, El Abiod (Sahara), Tlemcen (Algérie), Offenbourg (FFA), Dakar (Sénégal), Montauban, Nouakchott (Mauritanie), Rastatt (FFA) où il sera président des sous-officiers, Djibouti (TFAI), Oberkirch (FFA) et pour revenir à Montauban.



La vie militaire n'est malheureusement jamais un long fleuve tranquille. C'est ainsi qu'en 1976, il sera blessé gravement à tel point qu'il perdra sa jambe gauche. Malgré cet handicap et malgré les souffrances endurées, Michel est tenace et persiste dans son métier.

Fin 1988, il fait valoir ses droits à la retraite et se retire à Orgueil.



Il est décoré de la **Médaille militaire** le 31 décembre 1967 et sera décoré le 29 mars 1968 au cours d'une cérémonie à l'ERGM/ALAT de Montauban. Dans cette même unité il sera fait le 20 novembre 1986 chevalier de l'**ordre national du Mérite**. Il avait également obtenu la **Légion d'honneur** au grade de chevalier. Il est titulaire de la croix du combattant, du titre de Reconnaissance de la Nation, de la commémorative d'Algérie et de la médaille d'Outre-Mer sans agrafe. Au titre de la Coopération : Il est chevalier de l'ordre national Sénégalais et de l'ordre national Mauritanien.

Sa vie a été marquée par un périple professionnel, mais aussi dans sa vie au quotidien depuis sa blessure en service. Ces dernières années ont été pour lui et les siens parfois pénibles sur le plan de la santé. Avec Odette, c'était la symbiose. Puis la maladie pour l'un comme pour l'autre est venue frapper à la porte du bien-être dans leur maison d'Orgueil.

Alors qu'il commençait doucement à se faire à sa nouvelle vie, son épouse le quittait pour rejoindre le paradis. Son absence lui a été fortement préjudiciable.

Après sa vie professionnelle et sa vie familiale, il était très impliqué dans le milieu associatif.

Il prendra la présidence de la 132° section de la Médaille militaire et ce pendant 26 ans en s'efforçant d'en faire grossir les effectifs. A cette époque-là, il n'y avait pas d'Union Départementale (UD) comme dans d'autres départements français. Le département de Tarn-et-Garonne était orphelin. Michel a pris son bâton de pèlerin et a mis en place cette nouvelle structure qui perdure depuis. Il en restera le président jusqu'au 25 septembre 2015.

Son parcours n'aurait pas été complet s'il n'avait pas été administrateur national à la SNEMM à PARIS. Il sera donc élu à cette fonction et ce pendant 4 mandats de 4 ans, soit 16 ans. Michel était un défenseur « inconditionnel » de la Médaille militaire et aura fait tout ce qui lui était possible de faire pour que rayonne cette décoration aux couleurs de vert et jaune, Médaille à laquelle il était farouchement attaché. Il fut un fidèle adhérent de l'ANMONM82. Le 22 janvier 2019 à Montauban, au cours Foucault, il participa à l'inauguration de la stèle départementale de la Médaille militaire. Il nous a quitté le 2 janvier 2023 à l'âge de 90 ans. La section de l'ANMONM82 le remercie pour son implication au sein des associations patriotiques du département et lui souhaite de reposer en paix.

**Major (er) Henry DESSAUX**  
**Président de l'Union Départementale**  
**de la Médaille Militaire**



## La coque des rois à la salle Laurier de Montech est de retour pour les associations patriotiques

Après deux années d'absence liée à la crise sanitaire, le samedi 14 janvier, cinq associations patriotiques du département organisaient la célèbre coque des rois. En effet, la société des membres de la Légion d'honneur, l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite, l'association nationale des officiers de carrière en retraite, l'association des officiers de réserve et l'association des sous-officiers de réserve (la dernière venue en 2020) se sont regroupées.



Selon le principe bien établi de la présidence tournante il revenait au **Lieutenant-colonel (er) Erick LEBRUN**, président de l'ANMONM82, d'organiser cette manifestation conviviale et amicale.

Les convives avaient rendez-vous à partir de 15H00 à la salle Laurier à Montech, mise à disposition par **Monsieur Jacques MOIGNARD** maire de la ville, pour partager la célèbre coque des rois.



De nombreuses autorités civiles et militaires avaient répondu présentes. C'est ainsi que le maître de cérémonie, remerciait **Madame Chantal MAUCHET**, préfète de Tarn-et-Garonne, **Madame Marine HAMELET**, députée de la deuxième

circonscription de Tarn-et-Garonne, de **Messieurs Pierre Antoine LÉVI et François BONHNOMME**, sénateurs du département, de **Madame Isabelle LAVERON**, conseillère régionale, de **Monsieur le Colonel Fabrice DUDA**, commandant la base de défense de Montauban et DMD et de nombreux élus Tarn-et Garonnais qui avaient répondu présents.







Ces associations reposent sur la mise en œuvre collective d'un projet rassemblant les individus dans un idéal ou une démarche commune avec un esprit de fraternité et de solidarité.

Au cours de son allocution



le maître de cérémonie adressa des remerciements très chaleureux aux épouses des membres de leurs associations qui assument, comme chaque année avec goût, bonne humeur et efficacité l'organisation matérielle de cette galette. Elles avaient choisi pour le nappage des tables la couleur bleue au couleur de l'ONM pour une année 2023 que tous souhaitent mettre sous le signe de l'apaisement et de la stabilité. Il n'oublia pas

les « Gros Bras » qui ont installé les tables et les chaises pour que les épouses puissent en assurer la décoration.



En conclusion il adressa à toutes les personnes présentes ses meilleurs vœux pour cette

nouvelle année qui vient de débiter.

Ce moment de rassemblement fut convivial et de grande qualité.

Le rendez-vous pour 2024 est déjà pris et une autre association sera maître d'œuvre.



## Être adhérent à l'ANMONM 82 !

Adhérer : du latin **adhaerere** « être attaché à, être en adéquation, entrer dans une association ».



Adhérer à l'ANMONM82, c'est être attaché à toutes les valeurs liées à ce qu'à voulu le Général de Gaulle lors de la création de l'Ordre, c'est être en adéquation avec sa mission d'assurer le lien et la solidarité entre les membres, ainsi qu'avec ses actions.

L'adhérent est avant tout un membre à part entière du groupe, solidaire et bienveillant, mais a-t-il un rôle à jouer et quel est-il ?

Il est d'abord un ambassadeur des valeurs prônées par l'association et se doit d'en respecter l'éthique : la servir pour la mettre « en lumière » et non pas s'en servir pour se mettre en valeur !

Il est participatif aux actions menées certes par sa cotisation annuelle, mais peut l'être également soit par du temps accordé à son fonctionnement, et/ou par sa présence aux activités, et/ou par son intérêt en réagissant aux informations diffusées régulièrement et/ou à la vie du site internet que beaucoup d'associations nous envient mais dont encore trop peu de membres nous parlent !

Il apporte son énergie en soumettant avis, idées, propositions ou suggestions.



Il est un recruteur d'adhérents à nos valeurs dans son environnement personnel.

Tout comme dans un régiment, le dynamisme de l'amicale vaut par l'entière implication du chef et de son état-major (notre conseil d'administration), mais surtout par celle de l'ensemble de ses membres.

En 2023, conjuguons davantage nos énergies !

## La Médaille Coloniale

1893 – 1962



Dans sa séance du 12 juillet 1893, la chambre des députés a introduit un article additionnel lors de l'examen du projet de loi de finances. Cet amendement présenté par plusieurs dizaines de parlementaires emmenés par Louis de Monfort, député de Seine-Maritime, stipule : « Il est créé une médaille coloniale unique, destinée à récompenser les services militaires dans les colonies, et résultant, soit d'un séjour prolongé dans les colonies ou pays de protectorat, soit de la participation, dans une colonie quelconque, à des opérations de guerre ». Adoptée sans débat, cette initiative devient l'article 75 de la loi de finances du 26 juillet 1893 et se concrétise par le décret du 6 mars 1894 signé par le **Président de la République, Sadi CARNOT**, le ministre de la Marine, le **Vice-amiral Auguste LEFEVRE**, et le ministre de la Guerre, le **Général Auguste MERCIER**.

Ce décret résume à lui seul l'ensemble des campagnes qui depuis 1827 et la conquête de l'Algérie à la campagne de Tunisie de 1881 à 1883, constitue l'essentiel des opérations militaires constitutives de l'Empire colonial français au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le champ d'application du texte réglementaire a un large effet rétroactif mais semble avoir omis quelques expéditions notamment en Océanie et en Extrême-Orient.

La Médaille coloniale est attribuée, à qui la demande, avec une agrafe localisant la campagne. Car pour limiter le nombre des distinctions commémoratives, le ministère impose une agrafe spécifique qui définit chacune des interventions ouvrant le droit au port de la décoration. On dénombre jusqu'à cinquante agrafes, parmi lesquelles Algérie, Sahara, Tunisie, Libye, Bir-Hakeim, Maroc, AOF, les grandes missions africaines, Cochinchine, Tonkin, Laos, Mékong, îles Marquises, îles de la Société, Calédonie, etc...

Cette médaille, en argent et d'un module de 30 millimètres, porte sur la face l'effigie de la République, avec les mots « République française » et, sur le revers, la légende « Médaille coloniale » avec, au centre, un globe terrestre entouré d'attributs militaires. Elle est suspendue par un ruban à raies blanches et bleues.



Dessinée par le capitaine de frégate (er) Marie-Nicolas-Benoit Saunier de La Pinelais, peintre de la Marine depuis 1888, et gravée par Georges-Henri Lemaire qui produira la Médaille commémorative de l'expédition de Chine (1901) en 1902 ; la Médaille commémorative du Maroc en 1909 ; la Médaille commémorative de la Guerre de 1870-1871 en 1911, la Médaille coloniale apparaît comme un puissant marqueur de la volonté impérialiste de la Troisième République. Initialement destinée aux personnels militaires de la Marine et de l'infanterie, cette distinction suscita de multiples amendements pour en élargir l'attribution aux différents corps de fonctionnaires intervenant dans les territoires. Cela concernait les administrateurs, les magistrats bien sûr, mais également les missionnaires et les médecins.



Le projet paraît pour la Troisième République, surtout à partir de 1881 et Jules Ferry, comme un moyen de restaurer la puissance perdue par la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace-Moselle. Le dessein des républicains de gouvernement repose sur l'idée de la mission civilisatrice de l'homme blanc, car la France assure apporter l'instruction et la présence sanitaire.

La création de la Médaille coloniale coïncide également avec la constitution à la Chambre des députés d'un groupe — présidé par Eugène Étienne, élu du département d'Oran de 1881 à 1919 — particulièrement efficace pour orienter les choix en faveur des propriétaires fonciers et des chambres de commerce et de commerce actives dans les ports de Marseille et de Bordeaux.



L'objectif du groupe colonial est d'influer sur les gouvernements successifs afin d'empêcher toute mesure contraire aux intérêts qu'il défend. La Troisième République, la Quatrième comme la Cinquième, à ses débuts, se sont trouvées prisonnières d'une situation dont la décoration créée en 1893 était une manifestation la plus symbolique.

Pour clore l'épisode, la Médaille coloniale voit son titre modifié par le décret du 6 juin 1962 qui lui a donné le nom de Médaille d'Outre-Mer.

**Monsieur François NAUD**  
**Membre de l'ANMONM82**

## 6<sup>ème</sup> cérémonie de remise de prix aux JSP du Tarn-et-Garonne par l'ordre national du Mérite

Le 16 septembre avait lieu la 6<sup>ème</sup> cérémonie de remise du prix du comportement citoyen aux jeunes sapeurs-pompiers de Tarn-et-Garonne dans les locaux du SDIS 82. L'association des membres de l'ordre national du Mérite de Tarn-et-Garonne sous la présidence du **Lieutenant-colonel (er) Erick LEBRUN** en partenariat avec le SDIS 82, remettait à 36 jeunes sapeurs-pompiers du département, cette distinction afin de reconnaître leur engagement et marquer la fin de 4 années de formation.

Cette cérémonie avait lieu sous la présidence de **Monsieur Julien HENRARD**, sous-préfet de Montauban chargé de mission auprès de **madame Chantal MAUCHET**, préfète du département.



Cette cérémonie s'est déroulée en quatre phases. Après un mot introductif du **Colonel THÉRON** directeur du SDIS 82 pour remercier toutes les autorités présentes de cet événement et du président de la section de l'ANMONM 82, **M. Bernard VALETTE**, vice-président, débuta la première phase. Il rappela l'historique de cette commémoration et fait prévaloir l'esprit civique auprès de la jeunesse. Cette mission devient une mission prioritaire pour l'ANMONM. En liaison avec les membres du SDIS, ils se sont investis pour faire reconnaître aux jeunes dans la réalité de leur quotidien le rôle important qu'ils peuvent jouer dans la société. Le but est d'en faire des CRACS : Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.

Débuta la deuxième phase où l'**Adjudant-chef BONNEFOUX**, représentant le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, a fait un exposé sur le cycle de formation. Deux JSP dynamiques (**Lydie et Clément**) ont raconté leur expérience individuelle au cours de ces quatre années de formation. Toujours dans cette partie, il avait été demandé au **Sergent Stephen LANGLADE** d'exprimer son sentiment en sa qualité de formateur. Puis la parole fut donnée à **M. Gérard MOUNIÉ**, maire de Montpezat-de-Quercy, pour donner son sentiment en tant qu'élu sur ces jeunes volontaires, une richesse pour le département. Prestation très appréciée car elle fut vraiment concrète et proche du terrain.



Ensuite ont été récompensés les JSP présents ayant suivi le programme des 4 années de formation. Ils sont des pôles de formation de Laguépie, de Caussade-Montpezat-de Quercy, de Castelsarrasin-Moissac et des Apprentis d'Auteuil. Auparavant les quatre pôles de formation furent récompensés d'un trophée remis par Monsieur le **sous-préfet Julien HENRARD**, par le Président de l'ANMONM82, le **Lieutenant-colonel (er) Erick LEBRUN**, par Monsieur le **Colonel Olivier THERON**, directeur du SDIS 82 et par le **Lieutenant François-Xavier ÉVRARD**, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Tarn-et-Garonne.

En plus du diplôme du comportement citoyen chaque jeune sapeur-pompier a reçu des mains des autorités présentes le diplôme du comportement citoyen accompagné d'un livret sur la citoyenneté.



La dernière phase permettait aux autorités présentes de prendre la parole pour exprimer leur admiration et leur satisfaction. Ils ont souligné l'importance de l'engagement de ces jeunes et de cette volonté d'agir ou l'individualisme est de mise. Ils font preuve d'esprit citoyen et de civisme.

En fin de cérémonie, le **Colonel Olivier**

**THERON** a voulu remettre un diplôme du jeune secouriste aux enfants **Noan** (8 ans) et **Lana** (5 ans) du **Commandant Angélique CANDELLE** qui à la suite du malaise cardiaque de leur grand-père, ont fait preuve de courage et qui ont rapidement appelé, sans s'affoler, les secours.

Le pot de l'amitié fut partagé entre tous les participants.



**Lieutenant-colonel (er) Erick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**



## Une jeune promotion mais de qualité de « Jeunes engagés de la Croix -Rouge »



L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) dans les axes donnés dans la feuille de route du président national, demande aux sections départementales d'être proches de notre belle jeunesse. C'est ainsi que l'action de l'ANMONM 82 est remarquée depuis plusieurs années grâce à ses présidents successifs et la remise de différents prix.

Le dernier prix né depuis 2019 est la mise en avant des jeunes engagés de la Croix-Rouge Française du Tarn-et-Garonne. En effet il y a plus de trois ans, après la signature d'une convention nationale en 2018, le président de l'ANMONM 82, a rendu visite à **M. CHRISTOPHE**, alors le président de la délégation territoriale du Tarn-et-Garonne, pour lui proposer de décliner cette convention au niveau départemental.

C'est avec un vrai engouement qu'il s'est engagé dans cette action. Son successeur **M. Alain DROCOURT** a repris avec vigueur cette initiative.

Pour cette cérémonie, des autorités prestigieuses étaient présentes : **Monsieur Julien HENRARD**, sous-préfet et secrétaire adjoint et représentant Madame la préfète de Tarn-et-Garonne, **Monsieur Pierre-Antoine LÉVI**, sénateur de Tarn-et-Garonne, **Madame Catherine BOURDONCLE**, vice-présidente du conseil départemental de Tarn-et-Garonne, **Mesdames Agnès DETAILLEUR** et **Angèle LOUCHART**, conseillères municipales de la mairie de Montauban.

La promotion 2022 ne compte que 5 lauréats âgés de 11 à 16 ans mais quelle qualité dans les cursus de ces jeunes.



L'un après l'autre, les deux présidents prirent la parole afin de féliciter ces jeunes emprunts d'investissement et de belles valeurs.

Tous ont participé à de nombreuses actions humanitaires au sein de cette belle institution.

Il est à noter la présence de la benjamine de la promotion, **Noélie**, âgée de 11 ans, qui a fait don de ses jouets et de ses vêtements qu'elle n'utilisait plus. Elle a dès lors intégré les services de la Croix-Rouge sur Caussade au sein de la vestiboutique. Elle a ému les personnes présentes. Les actions de ces jeunes ont été reconnues par les responsables de la Croix-Rouge et de l'ANMONM 82.

C'est tout justement que ces actions devaient être récompensées. Elles savent honorer la devise de l'ONM qui est « **HONNEUR, SOLIDARITÉ, MÉMOIRE** » valeurs partagées également par la Croix-Rouge Française.

**M. DROCOURT** a précisé dans son allocution que ses vœux les plus chers étaient de continuer à recruter de jeunes bénévoles, de jeunes citoyens afin que chaque année ils puissent être mis dans la lumière.

Chacun a pu recevoir des mains des différentes autorités présentes un diplôme de reconnaissance et un magnifique trophée, un petit livret sur la citoyenneté, un sur le « Mérite » et une plaquette « 2020, année du Général de Gaulle ».



A l'issue de la remise des prix, chaque personnalité a pris la parole pour féliciter ces jeunes qui prenaient sur leur temps libre pour servir. Servir les autres au sein d'une association humanitaire qui à travers le monde, la France et le département, porte des valeurs et des principes depuis près de 160 ans. Elles saluaient également la signature de ce partenariat qui s'inscrit dans une démarche d'union et de solidarité. Elles ont aussi souligné que cette jeunesse souvent décriée montre aussi que son engagement associatif était réel et important. L'engagement sincère de ces 5 jeunes mis à l'honneur en est la preuve.



Ce fut une belle cérémonie chaleureuse et remplie d'émotions pour tous, suivie par le partage du verre de l'amitié. Bravo à ces jeunes. Rendez-vous est pris pour la prochaine promotion au deuxième semestre 2023.

**Lieutenant-colonel (er) Erick LEBRUN**

**Président de l'ANMONM82**



**LES  
GESTES  
QUI  
SAUVENT**  
+ CROIX-ROUGE FRANÇAISE



## **Remise des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite à Madame Anne LEVASSEUR**



Par le décret de novembre 2021, **Madame Anne LEVASSEUR**, directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations (DDETSPP) était nommée chevalier de l'Ordre National du Mérite. La cérémonie émouvante a eu lieu en fin d'après-midi le vendredi 30 septembre 2022. Elle a reçu l'insigne de chevalier de l'ordre national du Mérite dans les merveilleux locaux de la Préfecture de Tarn-et-Garonne en présence de sa famille, de ses amis, des chefs de service mais aussi du président de la section de l'ANMONM 82 accompagné de son

porte drapeau pour donner ainsi plus de solennité à la cérémonie.

La distinction lui a été remise par la préfète de Tarn-et-Garonne, **Madame Chantal MAUCHET**.

Ce fut pour les personnes présentes l'occasion de rencontrer la nouvelle décorée et de faire un point sur sa direction parfois méconnue du grand public.

Anne Levasseur est originaire de Paris. Elle a fait des études de droit et a commencé sa carrière administrative en 1989, en tant que chargée de mission sur le revenu minimum d'insertion au sein de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Puis elle a rejoint les directions sociales pour ne plus les quitter, d'abord la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) de 2005 à 2010, puis la Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la Protection de Populations (DDCS-PP), ancêtre de la DDETS(PP) actuelle.

En 2010 elle rejoint la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Pyrénées-Orientales pour prendre la responsabilité de la mission transversale d'inspection, de contrôle et d'évaluation avant de devenir directrice départementale adjointe en 2012. En 2019 elle rejoint le Tarn-et-Garonne pour devenir directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, poste qu'elle occupe encore à ce jour.

**Madame Anne LEVASSEUR** est placée sous l'autorité de madame la Préfète et cette direction est rattachée au ministère de l'intérieur. Elle anime, impulse et coordonne les politiques publiques portées par plusieurs ministères. Le pôle insertion assure le déploiement des politiques publiques de solidarité, de lutte contre les exclusions et d'insertion sociale et professionnelle. Il a pour objectif de veiller au maintien ou au développement du lien social et d'assurer la protection des populations démunies ou vulnérables.



Parmi les sujets, hélas d'actualité qu'elle traite, est l'augmentation des violences intrafamiliales. Elle met en place de nombreuses actions spécifiques en faveur de ces dernières et notamment des actions de prévention pour permettre le traitement des violences intrafamiliales qui sont en augmentation dans notre département. Elle a également participé, au côté de Madame la Préfète, à des opérations de maraude avec les bénévoles de la Croix-Rouge Française. Au cours de l'été 2022 et dans le cadre des vagues successives de canicule, ses services ont adapté le dispositif d'hébergement en partenariat avec leurs opérateurs et la municipalité de Montauban pour mieux mettre à l'abri les personnes démunies exposées à la chaleur. De même elle agit envers les réfugiés afin d'assurer le suivi du parcours des demandeurs d'asile en lien avec l'OFII. Elle veille également à l'intégration des personnes réfugiées de notre société.



Les personnes en provenance d'Ukraine accueillies, soient par des particuliers, soit sur le site de Monclar-de-Quercy, font l'objet d'un suivi particulier réalisé par 2 associations conventionnées par l'État qui les assistent notamment dans leurs démarches d'ouverture de droits, d'accès aux soins, à l'emploi ou la formation ou au logement.

Elle est aussi impliquée dans l'emploi des jeunes car il s'agit d'une des politiques prioritaires de l'État. L'insertion dans l'emploi, et notamment celle des jeunes, est un enjeu majeur pour la direction qui veille au déploiement actuel du contrat engagement jeune aux cotés de la mission locale et pôle emploi.

Lors de la remise de décoration, Madame la Préfète, dans son allocution, a tenu à préciser que c'est son investissement, son engagement, et son dynamisme qu'il faut souligner. Tout au long de ses responsabilités successives, elle s'est



consacrée à l'amélioration du service public dans les missions tournées vers les plus démunis. Dans des postes difficiles, elle a su gérer les moyens et la stratégie afin d'apporter une réponse efficace et adaptée au territoire.





Au cours de son allocution, **Madame Anne LEVASSEUR** a tenu à associer à cette reconnaissance tous ceux qui l'ont accompagnée dans son parcours. En effet, il s'agit des personnes avec lesquelles elle collabore et avec lesquelles elle a travaillé et qui ont été très présentes au cours de sa carrière. Elle était très émue car pour elle il est rare dans la vie d'homme ou de femme d'être le centre de reconnaissance et d'attention.

Elle remercia également la section de l'ANMONM 82 pour sa présence à la cérémonie de sa remise de décoration.



Depuis le mois de janvier 2022, elle a adhéré à la section de l'ANMONM82. A ce titre le président lui a remis la plaquette « 2020 Année de Gaulle » et quelques autres documents relatant la vie de l'association. Il l'a à nouveau félicitée et lui a souhaité la bienvenue au sein de l'association.

**Lieutenant-colonel (er) Erick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**



## Le Général d'armée LECOINTRE est le nouveau grand chancelier de la Légion d'honneur à compter du 1<sup>er</sup> février 2023



Après avoir été élevé à la dignité de Grand' Croix, par décret du 18 janvier 2023, le **Général d'Armée François LECOINTRE** a été nommé en Conseil des Ministres du lundi 23 janvier 2023, à cette double fonction en relais du **Général d'Armée Benoît PUGA**, à ce poste depuis septembre 2016 et reconduit par intérim jusqu'au 31 janvier 2023.

61 ans, né à Cherbourg, le 6 février 1962, le nouveau

Grand Chancelier, après des études au Collège Saint-François Xavier de Vannes, a intégré le Prytanée de La Flèche. Saint-Cyrien (promotion Monclar), École de l'Infanterie, École de Guerre, CHEM, IHEDN. Carrière : OPEX (Guerre du Golfe, Rwanda, Bosnie, FORPRONU, Côte d'Ivoire, Somalie, Mali), Chef de Corps du 3<sup>ème</sup> RIMA de Vannes, commandement de la 9<sup>ème</sup> brigade d'infanterie de marine de Poitiers, instructeur, Etat-Major de l'Armée de Terre, Cabinet (Ministre de la Défense puis Premier Ministre), Chef d'Etat Major des Armées (CEMA) de 2017 à juin 2021.

**Le Général d'Armée François LECOINTRE** est décoré de la Légion d'honneur en 1995 à l'âge de 33 ans, alors capitaine, pour faits héroïques, à la tête de sa Compagnie, sur le pont de Vrbanja, près de Sarajevo. Il sera le 34<sup>ème</sup> Grand Chancelier, le premier ayant été, de 1803 à 1814, Bernard-Germain de Lacépède.

Pour rappel, l'article R10 du Code de la Légion d'honneur prévoit que : « *Le Grand Chancelier est choisi parmi les Grand' Croix de l'Ordre. Il demeure en charge pour une période de 6 ans, sauf s'il est mis fin au plus tôt à ses fonctions. Cette période est renouvelable* ».



**Message du président national de l'ANMONM.**

## Le Général (2s) Noël CHAZARAIN à l'honneur

Le président de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite section de Tarn-et-Garonne (ANMONM 82), le **Lieutenant-colonel (er) Erick LEBRUN**, et le Président de la société des membres de la Légion d'honneur (SMLH 82), le **Lieutenant-colonel (er) Philippe BON**, sont heureux d'annoncer la promotion du **Général de corps d'armée Noël CHAZARAIN** à la plus haute dignité dans l'ordre de la Légion d'honneur.

L'ANMONM 82 compte désormais un haut dignitaire de la Légion d'honneur dans ses rangs.

En effet, par décret du Président de la République paru récemment, le **Général de Corps d'Armée Noël CHAZARAIN** a été élevé à la dignité de Grand' Croix de la Légion d'honneur le plus haut et prestigieux grade de notre premier ordre national. Il rejoint ainsi la cohorte des soixante-quinze Grand' Croix de la Légion d'Honneur vivants dont le nombre est fixé par le code de la Légion d'honneur. Il rejoint aussi dans le panthéon des hauts dignitaires de la Légion d'Honneur un autre montalbanais **Justin de SELVES** ancien ministre et préfet de Tarn-et- Garonne en 1880.

La haute distinction dont vient de se voir honorer le **Général de Corps d'Armée Noël CHAZARAIN** vient consacrer la brillante carrière militaire de cet officier et des états de service prestigieux acquis au service de son pays.

Qualifié de « magnifique soldat et authentique chef militaire » dans l'ordre du jour de son adieu aux Armes, le **Général de Corps d'Armée Noël CHAZARAIN** est ancien élève de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Il effectue la majeure partie de sa carrière dans des régiments de parachutistes prestigieux. Comme tous les officiers de sa génération, il sera engagé dans ces unités pendant la Guerre d'Algérie. Il sera blessé et cité à plusieurs occasions.

Après avoir alterné des postes en État- Major, des hautes fonctions à l'État-Major des Armées et des formations de haut niveau notamment à l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale, il termine sa brillante carrière comme Commandant en Chef des Forces Françaises en Allemagne. Titulaire de huit citations, il est aussi Grand' Croix de l'ordre national du Mérite.

Il est élu à l'académie de Montauban au 20<sup>ème</sup> fauteuil. En 2017, il remet les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur à notre confrère **Roland GARRIGUES**.



## JUSTIN de SELVES

(1848-1934)

A l'occasion de l'élévation du **Général de Corps d'Armée Noël CHAZARAIN**, adhérent de notre section départementale de l'ANMONM, à la dignité de Grand' Croix de la Légion d'honneur par le Président de la République, le **Lieutenant-colonel (er) Philippe Bon** a remis en lumière le seul autre titulaire de cette prestigieuse distinction en Tarn-et-Garonne, **Justin de SELVES**, qui fut élevé à cette dignité le 25 janvier 1906 par le **Président Émile LOUBET**, à quelques jours de la fin de son mandat.



Blason  
de la famille  
de Selves



Qui était **Justin de SELVES** dont une Avenue Parisienne et une rue Montalbanaise portent le nom ?

Les érudits se référeront à l'étude exhaustive menée par notre compagnon **François NAUD** « *Les parlementaires de Tarn-et-Garonne sous la Troisième République* » parue en 2017, œuvre magistrale où Justin de Selves tient une bonne place dans le Dictionnaire Prosopographique des quarante-trois parlementaires de Tarn-et-Garonne.

Il est né le 19 Juillet 1848 à Toulouse de **Jacques de SELVES**, contrôleur des tabacs en Lot-et-Garonne mais qui sera élu conseiller municipal à Nègrepelisse et de **Marie de FREYCINET**, de Montauban.

Collégien à Montauban, Étudiant à Toulouse à la Faculté de Droit, Docteur en droit, il interrompt ses études d'avocat pour participer activement aux combats de la guerre avec la Prusse au sein de la deuxième armée et est nommé capitaine après les combats de Chartres (Eure-et-Loir).



Il rejoint alors son oncle, **Charles de FREYCINET**, collaborateur de **GAMBETTA**, dont il devient le secrétaire pendant plus d'un an et dont il sait se faire apprécier par ses compétences et son aimable caractère. Après la guerre, il est de retour à Montauban et s'inscrit au barreau (1871) dont il deviendra le bâtonnier. Il épouse **Gabrielle GARRISSON** en 1872 et s'installe au 56 Faubourg Lacapelle où naîtront ses deux premiers enfants. Il appartient donc à la bourgeoisie et noblesse protestante et se trouve être le neveu de **Charles de FREYCINET** qui est un des personnages politiques éminents de la Troisième République dont il sera à quatre reprises le Président

du Conseil des Ministres.

**Justin de SELVES** est élu pour la première fois au conseil municipal de Montauban en 1878. Son destin bascule quand son oncle devient Président du Conseil à la fin de l'année 1879.

De bâtonnier et conseiller municipal, rejoignant la haute administration, il est nommé Préfet de Tarn-et-Garonne en 1880, ce qui aujourd'hui peut nous surprendre.

Commence alors pour lui, une grande carrière au carrefour de la haute administration de l'État et du politique.

Préfet de l'Oise, de Meurthe et Moselle, puis de Gironde pendant plus de 4 ans, il est ensuite promu aux fonctions de Directeur général des Postes et Télégraphes. Grâce à son oncle, très attaché à la mise en place des réseaux ferroviaires et aux grands travaux, il contribue à donner à notre pays la structure qu'on lui connaît encore aujourd'hui. Comme directeur général des Postes, il Préside la Conférence Postale internationale de 1890 et en 1891, il participe au Congrès postal Universel de Vienne qui donne lieu aux traités qui régiront les relations postales dans le monde entier.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1881, il est Commandeur en 1890.

Ses succès dans ses différentes fonctions le désignent pour remplacer **Eugène POUBELLE**, préfet de la Seine le 23 mai 1896 constituant avec le préfet de Police **LEPINE**, avec lequel il réussit à s'entendre, une direction efficace des affaires départementales.

Voilà ce qu'en dit **Pierre CASSELLE** dans la collection la Nouvelle Histoire de Paris « Paris Républicain » : *Ses premières relations avec le Conseil Municipal furent marquées par de nombreux incidents. Représentant l'État à l'Hôtel de Ville, il dut composer au gré des changements de majorité, avec les radicaux et les nationalistes.*



Sa grande valeur, ses facultés de travail, son habileté, sa fermeté aussi lui acquirent toutefois la confiance des élus et lui permirent durant ses quinze années d'administration, de résoudre d'importants problèmes d'intérêt public. C'est à lui que l'on doit en grande part l'adoption du réseau de chemin de fer métropolitain devenu plus tard « le Metro », de la régie du gaz et de l'emprunt dit des « grands travaux » et de toutes les concessions des transports en commun de l'électricité et du service des eaux – sans compter – la création de la commission du Vieux Paris et l'organisation des collections de Carnavalet et du Petit Palais.



Grand Officier de la Légion d'honneur en 1899, il devient Grand' Croix en 1906.

Nul doute que les succès remportés dans l'accomplissement de sa fonction

préfectorale parisienne tant au niveau du développement de la capitale que de son rayonnement par le succès des réceptions du **Tsar NICOLAS II** et de nombreuses têtes couronnées européennes, ont contribué à cette reconnaissance.

Mais, sa carrière ne s'arrête pas là car élu sénateur de Tarn-et-Garonne en 1909, il démissionne de ses fonctions préfectorales pour accepter le portefeuille de ministre des Affaires Étrangères de Janvier 1911 à Janvier 1912. Il sera aussi quelques mois Ministre de l'Intérieur en 1924 ; quelques jours plus tard il est élu Président du Sénat, présidence trois fois renouvelée qu'il n'abandonnera qu'après avoir été battu lors des élections sénatoriales de 1927.

Il fut aussi conseiller général du canton de Verdun-sur-Garonne en 1912.

Son intérêt pour le Tarn-et-Garonne s'est aussi manifesté par son élection à l'académie de Montauban dont il sera le secrétaire général en 1914. Son confrère de l'Académie **Marcel SEMEZIES** dans ses « Mémoires de ma vie et de mon temps 1858-1928 », le décrit notamment le 3 mai 1917 comme « *homme bénisseur et flottant mais intelligent et fin* ».

C'est probablement ce que les gouvernants qui le nommèrent Préfet de la Seine appelaient « ses formes impeccables reconnues de tous » qui n'excluaient pas détermination et fermeté dans le traitement des grands dossiers.

Décédé le 13 Janvier 1934 à Paris, ses obsèques furent célébrées très simplement, selon sa volonté, en présence de l'ancien **président de la République Gaston DOUMERGUE**, au Temple de Montauban où il repose au cimetière urbain.

**M. Jean-Marc DETAILLEUR**  
**Président d'honneur de l'ANMONM82**



## PROJET GAR-SI SAHEL (1<sup>ère</sup> Partie)

### **(Groupes d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention au Sahel, financé par l'Union Européenne.)**

L'un des leviers d'action de l'Union européenne pour lutter contre l'immigration irrégulière est d'intervenir en amont en aidant les pays de départ à améliorer la gestion des flux de population générés par les conflits et le terrorisme.

Les pays d'Afrique sont particulièrement concernés, notamment ceux de la zone sahélienne qui subissent, en plus des difficultés économiques, une énorme pression de différentes factions terroristes contre lesquelles ils peinent à lutter. Ils ne peuvent empêcher les partants à prendre des risques inconsidérés pour traverser la méditerranée. Pour limiter au maximum les drames humains, la communauté internationale se devait de réagir en prenant des mesures adaptées en concertation avec l'ensemble des pays concernés. Il fallait une décision politique, suivie du financement et de la mise en œuvre des actions.

Dans le même temps, un modèle de coopération de l'Espagne au Sénégal pouvait apporter des réponses rapides en matière de sécurité intérieure et de développement économique de nature à favoriser le maintien des populations.



Le véritable point de départ du projet GAR-SI est le sommet de La Valette (Malte) des 11 et 12 novembre 2015 qui a réuni les chefs d'États ou de gouvernements européens et africains en vue de renforcer la coopération et de relever les défis que représente la migration mais aussi d'exploiter les possibilités qu'elle offre. Chacun reconnaissait que la gestion des migrations relève de la responsabilité commune des pays d'origine, de transit et de destination.

Les participants au sommet ont adopté une déclaration politique collégiale et un plan d'action visant à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés de population, à prévenir et lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, à renforcer la stabilité des pays par la prévention des conflits et la lutte contre toutes les formes de criminalité pour contribuer à la sécurisation des populations.





A l'issue de ce sommet, le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour le Sahel et le Lac Tchad propose d'appuyer un projet européen multinational pour aider les pays du Sahel principalement concernés en s'appuyant sur le G5 Sahel (Mauritanie, Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad). Le chef du bureau Sécurité Défense du G5 a eu

connaissance d'un modèle d'une unité d'intervention en cours de développement par l'Espagne au Sénégal, sur le modèle des Groupes d'Actions Rapides (GAR) mis en place par la Guardia Civil dans les années 1978-1980 pour lutter contre le terrorisme basque. L'institution espagnole est sollicitée pour proposer à l'Union européenne un projet de création d'unités de même ordre dans les 5 pays du Sahel plus le Sénégal pour poursuivre ce qui a été commencé dans ce pays. Le projet GAR-SI est validé par l'Union européenne avec une première enveloppe de 42 millions d'euros.

Le projet consiste à améliorer le contrôle effectif du territoire, condition préalable au développement socio-économique durable, de stabiliser les zones reconnues localement comme sensibles, tout en renforçant les capacités opérationnelles des autorités nationales. Il s'agit de créer dans les 6 pays



bénéficiaires une unité d'intervention d'environ 120 hommes, au sein des Gendarmeries Nationales, avec quelques caractéristiques spécifiques pour mieux répondre aux besoins : robustesse, flexibilité, mobilité, multidisciplinarité et autosuffisance. Ce GAR-SI doit être capable de faire face à tout type de menaces, y compris les menaces terroristes, de lutter contre la criminalité organisée et la traite des êtres humains avec la capacité de renforcer le contrôle des frontières sur quelques points-clés. C'est aussi pour ces spécificités et la diversité de ses missions qu'il comporte, en plus de 3 pelotons d'intervention, des équipes spécialisées dans la recherche du renseignement, la police judiciaire et la logistique. Une équipe médicale vient compléter les effectifs pour assurer le soutien sanitaire et les premiers secours des personnels, et au besoin à la population locale. Ce format proposé a été validé par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), avec quelques aménagements spécifiques en fonction des particularités locales ou souhaits exprimés dans chaque pays.

*(A suivre)*

**Lieutenant-colonel (r) Thierry MANIEZ**  
**Membre du comité de section**

## Conseils de Vigilance

Préambule ~ Rappel des précédents articles parus dans « Le Mérite 82 » :

« **Le Mérite 82** » N° 27 :

Conseils aux personnes âgées ~ Information de la Gendarmerie Nationale (GN).

« **Le Mérite 82** » N° 28 :

Conseils aux personnes âgées ~ Information de la GN ~ Suite ~ Eviter les arnaques sur Internet.

« **Le Mérite 82** » N° 29 :

Attention aux arnaques ~ Restez vigilants ...

« **Le Mérite 82** » N° 30 :

Coronavirus, COVID-19 : *Gardez (aussi) les arnaques à distance !*



---

## Bois de chauffage, contrats de fourniture de gaz naturel et d'électricité : Tous nos conseils pour éviter les arnaques

Informations de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).



Des pratiques commerciales abusives, mensongères ou trompeuses, visant particuliers et entreprises, sont régulièrement signalées aux services de la DGCCRF ou constatées à l'occasion de leurs investigations. La DGCCRF a pour mission d'enquêter sur ces arnaques et de les sanctionner, mais aussi d'informer le consommateur afin qu'il ne se laisse pas abuser.

Site : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques-consommateur>

Avec la hausse des prix de l'énergie, les menaces de pénurie et de coupures d'électricité, les arnaques à l'énergie ont explosé sur les réseaux sociaux, mais pas seulement. La DGCCRF vous donne tous les conseils à suivre pour passer l'hiver au chaud sans (trop) vider votre tirelire.

### Des arnaques à l'énergie de plus en plus nombreuses et sophistiquées.

Les annonces sont légion. Ici on vous promet des tarifs de l'électricité bloqués pendant 3 ans. Là des poêles à bois ou des bûches à des prix très bas et garanties françaises. Souvent ces annonces semblent émaner de sites parfaitement fiables.

C'est ainsi que de nombreux consommateurs, soucieux d'alléger leur facture d'électricité cliquent sur une annonce commerciale, donnent leurs informations bancaires... et s'en repentent très vite quand ils se rendent compte qu'ils ont communiqué leurs coordonnées à un escroc usurpant l'identité d'un opérateur bien connu.



Alors que le prix de l'énergie augmente et que les Français cherchent les solutions les moins onéreuses pour se chauffer et s'éclairer, les signalements pour escroquerie ont été multipliés par 10 par rapport à 2021. Petit florilège des arnaques les plus fréquentes :

### **-Arnaque aux granulés et pellets de bois**

L'engouement pour le chauffage au bois, réputé moins cher et écologique, a déclenché une hausse exponentielle des commandes de pellets de bois. La demande a été telle que les fournisseurs n'ont pu y répondre. C'est ce contexte ajouté à une hausse significative des prix, qui a provoqué l'éclosion des nombreux sites de ventes de bois en ligne, à des prix particulièrement attractifs. Souvent hélas, le bois commandé et réglé d'avance n'est jamais livré et aucun service client n'est mis à la disposition du client floué.



### **-Les faux fournisseurs d'énergie**

Les grands fournisseurs d'eau, de gaz ou d'électricité ont vu des sites clones des leurs sociétés apparaître sur le web. Des sites en tous points similaires qui parviennent à tromper les professionnels eux-mêmes : l'interface est efficace, les fautes d'orthographe absentes et les avis consommateurs positifs très nombreux. Certains disposent même d'un certificat SSL qui permet de sécuriser le site avec une url https://

### **-Les démarcheurs à domicile très pressés**

Le démarchage à domicile est une activité très réglementée. Certaines personnes malveillantes usent de cette méthode pour faire signer un contrat d'énergie dont un consommateur n'a pas besoin.

Veillez à ne jamais laisser un technicien ou même un commercial accéder à votre compteur électrique. En récupérant le numéro de compteur, les arnaqueurs peuvent procéder à la résiliation de votre contrat au profit d'une autre société.



## **- Des appels téléphoniques ou mails souvent trompeurs**

Les appels téléphoniques représentent 75% du démarchage en matière de fourniture d'énergie. Les démarcheurs font souvent croire qu'on peut souscrire un contrat à l'oral ou par SMS au cours de la conversation téléphonique, alors que c'est impossible, seule la signature d'un contrat (électronique ou papier) fait foi.

Le consommateur peut s'opposer au démarchage téléphonique en s'inscrivant sur le site Bloctel. En outre, la réglementation concernant le démarchage téléphonique a été renforcée pour lutter contre ces sollicitations souvent intrusives.



Les mails frauduleux, appelés « phishing » en anglais, font également partie des techniques d'arnaques aux fournisseurs d'énergie. Généralement les malfaiteurs usurpent l'identité de sociétés connues pour tenter de récupérer les informations personnelles du consommateur : coordonnées bancaires, numéro du compteur électrique, ...

### **Les conseils de la DGCCRF pour repérer et éviter les arnaques des accès à l'espace client, etc.**

#### **- Vérifiez l'identité de la personne qui vous démarché**

Que ce soit par mail, physiquement ou par téléphone, ne faites pas confiance trop vite. Vérifiez toujours l'identité de l'entreprise qui vous contacte : son existence, les avis consommateurs, la présence d'un service client joignable, le numéro de siret, etc.

#### **- Ne prenez pas de décision immédiate, même si tout vous semble clair**

Méfiez-vous tout particulièrement si le professionnel est insistant et vous indique qu'il y a urgence à signer. Un vrai professionnel vous laissera toujours le temps de réfléchir à son offre si vous en exprimez le besoin. Le conseil est encore plus vrai si la présentation a été peu claire ou vague avec un discours confus et rapide.

Aucun document ne doit être signé au risque de souscrire un contrat à son insu. Plus d'informations sur :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/bois-de-chauffage-contrats-de-fourniture-de-gaz-naturel-et-delectricite-tous-nos-conseils>

**Lieutenant-colonel (er) Eugène COJAN**  
**Trésorier de l'ANMONM82**

## Simone Veil : l'usine de la mort (2<sup>ème</sup> partie)

« Nous, les derniers survivants, nous avons le droit, et même le devoir, de vous demander que le " plus jamais ça " de nos camarades devienne réalité ». Simone Veil, le 27 janvier 2005, à Auschwitz (Pologne).

Retrouvons **Madame Simone VEIL** le 30 mars 1944, date de son arrestation à l'âge de 16 ans par la Gestapo qui est implantée et importante à Nice. Votre nom d'emprunt est **Simone JACQUIER**. Vous apprendrez plus tard que vos papiers n'étaient pas fiables car mis en circulation par la Gestapo. Vous êtes conduite à l'hôtel Excelsior, lieu de rassemblement des juifs avant leur départ vers l'Allemagne. Le reste de votre famille hébergée par des amis niçois est arrêté également en suivant. Votre père et votre frère partent vers la Lituanie, ils ne reviendront jamais : vous l'apprendrez beaucoup plus tard après votre libération et peu d'informations permettent d'éclairer leur déportation. Votre sœur Denise (19 ans), rentre dans un réseau de résistance à Lyon et est arrêtée en 1944, déportée à Ravensbrück, elle réussira à survivre.

Le 13 avril 1944 vous êtes envoyée à Drancy (camp de tri pour les Allemands) avec votre sœur **Milou**, et votre mère **Yvonne**. Vous montez dans le convoi n°71 qui après 2 jours et demi de trajet, arrive à Auschwitz-Birkenau le 15 avril au soir. Vous décrivez un voyage difficile dans des wagons à bestiaux sans eau à boire, peu d'air pour respirer, entassés les uns aux autres. Des détenus ne survivront pas au voyage : « nous avons très peu dormi, les personnes pleuraient... Au départ nous rêvions de rester en France mais ce rêve va s'éloigner quand d'une petite lucarne (trou) nous distinguons le nom des gares ».



*Des Juifs soumis à la sélection sur le quai d'Auschwitz-Birkenau, plus connu sous le nom de « rampe ». Les SS séparent les déportés en deux groupes*

A votre arrivée à la gare d'Auschwitz, les portes des wagons fermées à clé s'ouvrent au milieu des cris, des hurlements et des chiens des SS. Des déportés réquisitionnés pour cette tâche, tirent les arrivants pour les obliger à sortir des wagons. Ils vous demandent de ne rien emporter : « laissez tous vos bagages, vous les retrouverez ». Vous étiez tous épuisés et angoissés. C'est le début pour vous de l'inhumanité dans

laquelle, vont vous enfermer les nazis et leurs alliés : « on vous tripote, on vous regarde comme des bêtes, je ne supporte d'ailleurs plus une sorte de proximité physique. On est devenu une viande, quelque chose qui ne permet plus de voir que nous sommes restés des êtres humains ».



Vous raconterez que par rapport à ce manque d'humanité, votre mère était toute l'humanité. Elle vous rappelle que dans le pire : *« il faut rester solidaire entre déportés et partager le très peu que vous aviez ».*

Vous assistez au tri des déportés au plus près des crématoires réalisés par le docteur Josef Mengele et son équipe. Mengele repérait des détenus destinés à ses expériences "médicales". Par exemple, il enferma les jumeaux dans des baraques à part des autres déportés et après les examens et mesures... il les tua pour disséquer leurs cadavres. Il s'acharne à réaliser des expériences avec comme objectif obsessionnel la reproduction *« êtres supérieurs que seraient les "aryens", les Allemands »* : *« je me rappelle la petite Dagmar. Elle était née à Auschwitz en 1944 de mère autrichienne et j'avais aidé à la mettre au monde. Elle est morte après que MENGELE lui eut fait des injections dans les yeux pour essayer d'en changer la couleur. La petite Dagmar devait avoir des yeux bleus !(1). »* J. MENGELE ne répondra jamais de ses crimes devant la justice car après la guerre, il fuit en Amérique du Sud, échappant aux poursuites pour ses crimes. Il y meurt en 1979.

Votre convoi Madame VEIL était composé de beaucoup de femmes et de personnes âgées et de peu de jeunes. On vous fait croire que les hommes arrêtés restent en France pour travailler mais en réalité, ils seront déportés.

Ceux qui avaient de la famille posaient la question aux capots que sont-ils devenus ? Des anciens déportés incapables de dire la vérité car elle était trop difficile à attendre et à expliquer : *« ne vous inquiétez pas, ils sont dans d'autres camps, ils vont bientôt vous rejoindre »*. D'autres ne voulaient pas mentir et répondaient : *« regardez la fumée, ils ont été gazés »*. Au départ, vous ne pouviez croire que des hommes étaient capables de conduire des femmes, des enfants et des vieillards dans des chambres à gaz : *« on a du mal à le croire, on pense que c'est de l'intoxication »*.

Dans votre camp d'arrivée, la fourchette d'âge qui évitait la mort était entre 17 ans et 18 ans pour une limite d'âge de 40 ans. Votre mère (44 ans) qui paraissait jeune et votre sœur (21 ans) échapperont au four crématoire. Toutes les 3, vous



Auschwitz-Birkenau. Des femmes et des enfants juifs jugés « inaptes au travail » sont conduits à leur insu vers la chambre à gaz n° 4.

vous fixez l'objectif de rester ensemble : *« nous avons vu que la plupart des familles étaient immédiatement séparées par les SS. Les gens âgés, à partir de 40 ou 45 ans, les personnes qui se disaient fatiguées, les enfants ainsi que beaucoup d'adolescents étaient mis de côté, éventuellement séparés de leur mère, si celle-ci était jeune. Tous ceux-là montaient dans les camions en pensant se retrouver tout de suite après. Ils ignoraient qu'ils allaient droit vers les chambres à gaz... »*.

Vous aviez 16 ans donc la norme SS voulait votre mort.

Deux faits vont sans doute contribuer à votre survie. Le premier est la place dans le camp à votre arrivée en avril, après l'hiver toujours dur à supporter pour les détenus en raison du froid et surtout à cause d'une épidémie de typhus.

Il restait donc de la " place " dans le camp : « il y avait de la place... Je dirais que sur les 1 500 personnes de notre convoi, beaucoup plus de la moitié sont montées dans les camions. » Le second est la parole de certains des déportés en charge de vous mettre en rang : « lorsqu'ils voyaient des adolescents qui risquaient d'être sélectionnés pour la chambre à gaz, ils leur disaient : « dites que vous avez 18 ans ! C'est ce qui s'est passé pour moi. Avoir 16 ans, ça signifiait souvent la mort... »

A votre arrivée, vous deviez vous mettre toute nue pour le tatouage : la jeune fille devient un numéro, le 78651. La chevelure est rasée mais pas complètement, un peu de cheveux restent pour vous un atout : « c'est une chance si on peut parler de chance ... »

Des camarades déportées se souviennent de votre beauté. A ce sujet, vous expliquerez être arrivée dans ce camp sans avoir vécu trop de souffrance physique : « je n'ai pas vécu par exemple, la privation des polonaises et hongroises en amont ». Votre amie Marceline détenue dans le même camp se souvient : « Simone, avec sa mère et sa sœur, se trouve sur une des planches du baraquement, juste en face de moi. Je la trouve très belle. Il émane des trois une sorte de force qui m'attire et m'impressionne. ». Après avoir passé toutes les étapes de la sélection, vous êtes emmenée en quarantaine pour vous « adapter » : « on était censé s'adapter au camp, à son fonctionnement, " s'adapter ", c'est-à-dire supporter les coups, la maltraitance arbitraire, mais aussi le manque de nourriture : les mises en quarantaine recevaient encore moins de soupe claire que le reste du camp. »

Des camions arrivaient avec des pierres et très rapidement vous avez commencé à faire du terrassement, à creuser des tranchées et à porter des rails. D'autres étaient envoyés dans des usines pour utiliser leurs compétences. La durée des travaux de terrassement était de 12 heures sans savoir à quoi ils servaient. Votre quotidien était marqué par des odeurs de pourriture, de boue et de brûlé.

En Mai 1944, les nombreux hongrois arrivent au camp sont directement envoyés dans les fours crématoires, ces odeurs vous hanteront toute votre vie : « le jour de ma mort je penserai à ces enfants gazés, c'est insupportable ». Votre quotidien était aussi marqué par le manque d'hygiène à cause de l'eau rouillée.

Dans l'horreur vous avez rencontré des amies comme Marceline. Vous étiez parmi les plus jeunes et vous cherchiez à vous rebeller : « nous étions les petites et nous cherchions à nous cacher pour ne pas travailler, nous écoutions les conversations. Trop jeunes, nous étions en décalage par rapport aux autres femmes qui avaient, par exemple, déjà des histoires de cœur avant la déportation à se raconter ».

La solidarité dans le camp n'était pas toujours présente. Des femmes vous traiteront de sale juive : « si vous aviez fait de la résistance vous n'en sauriez pas là ».



Dans ce climat de l'horreur chacun se battait pour sauver sa vie : « si nous étions trop bons, ils nous dépouillaient. Je me mettais en colère quand quelqu'un volait la soupe de maman ou le pain de ma sœur. Je pense que j'étais utile à ce moment pour les protéger. C'est vrai j'étais plus dure ». Marceline Loridan se souvient de la détermination de Madame Veil qu'elle surnomme sa "sœur de camp" : « nous avons une âme, et nous ne l'avons jamais perdue, même quand les SS nous battaient. Elle avait l'esprit de rébellion qui flottait dans ses yeux ». Toutefois, si quelqu'un était malade vous auriez fait n'importe quoi pour l'aider : « par exemple, si le travail était difficile pour l'autre nous essayons de le soulager ».

Vous aviez faim, soif, horriblement froid et sommeil. Mais le plus difficile était l'humiliation permanente et gratuite comme n'avoir aucune cuillère pour manger la soupe, un coup de pied dans la gamelle pour vous regarder ramasser la nourriture par terre... Votre mère était votre modèle pour tenir dans ces conditions : « c'était difficile de rester des êtres humains mais maman m'a transmis la dignité dans ces moments, rester calme avec l'espoir de croire en l'avenir ».

Les cheffes de bloc étaient des juives polonaises ou slovaques qui étaient présentes depuis longtemps.

Les Françaises à cause de la barrière de la langue n'occupaient pas de poste à responsabilité : « les françaises ne parlaient pas le polonais ou l'Allemand sauf celles qui étaient résidentes dans ces pays avant leur déportation ».

Il y avait un troc important dans les camps. Vous portiez des haillons déchirés mais une rencontre avec une femme va vous permettre de récupérer une robe. Cette femme était rescapée du camp de Varsovie, une juive polonaise et architecte de profession. Elle parlait un peu le français et vous a invité dans son bloc pour échanger avec elle : « en plus de nos conversations en français, elle m'a acheté. Pour une portion de pain elle m'a offert 2 ou 3 robes ». Vous en donnerez une à Ginette, une autre amie rencontrée dans le camp.

Vous rencontrerez une autre femme qui va vous aider à "améliorer" vos conditions de déportation.

Sténia, cheffe de camp comme déportée, polonaise non juive vous repère. Elle contrôlait les départs et les arrivées du camp. Elle vous dit : « tu es trop jeune et trop belle pour mourir ici, je vais faire quelque chose pour toi. Je vais t'envoyer dans un petit commando où la vie sera moins dure ». Vous avez tout de suite précisé que vous étiez 3 et que vous ne quitterez pas votre mère et votre sœur : « elle m'a dit d'accord et au bout de quelques jours nous avons été convoquées toutes les 3 pour une visite médicale devant Mengele. J'ai eu très peur quand il a mis maman de côté. Mais Sténia est intervenue encore une fois ». Vous n'avez jamais eu d'explication sur son geste : « peut-être que le fait d'avoir un peu de cheveux, un bon teint car j'arrivais de Nice et une belle robe a contribué à ce que Sténia m'aide ».

Vous serez transférée au camp de travail de Bobrek (juillet 1944), rattaché au camp d'Auschwitz III Monowitz. Ce camp, situé à environ 5 kilomètres au nord des camps de Auschwitz I et de Auschwitz II (Birkenau), à proximité du village de Bobrek fonctionnera jusqu'à l'évacuation des prisonniers en janvier 1945. Il était commandé par le SS-Scharführer Hermann BUCH. Vous y resterez 6 mois. Dans ce camp, le travail de terrassement était moins difficile. Il n'y avait pas l'appel, la nourriture n'était pas bonne mais le fait que les conditions de travail étaient moins difficiles, vous avez moins faim. Vous étiez au total 35 femmes et 250 hommes. Vous aviez un espace de type grenier où vous dormiez toutes ensemble. Le SS n'était pas toujours présent. Cependant, le mélange avec les hommes était difficile : *« certains étaient très libres et se baladaient là où ils voulaient et cela créait une pression qui était insupportable au regard du nombre de femmes. Quand vous étiez isolées, il y avait une pression morale des hommes. »*

Le 20 juillet 1944, vous avez été informée de l'attentat contre Hitler : *« nous espérions sa mort, mais il restera en vie »*.



Plusieurs attentats ont été commandités contre Hitler de 1938 à 1945. Deux seront les plus marquants : le 8 novembre 1939 à Munich et celui du 20 juillet 1944 à la Wolfsschanze en Prusse Orientale. Dans celui du 20 juillet 1944, Hitler échappe à la bombe qui devait le tuer tandis qu'il examinait des cartes avec ses généraux au Grand Quartier Général de Rastenburg, en Prusse

orientale, dans son repaire dit la « Tanière du Loup » (Wolfsschanze).

Le 18 janvier 1945, les déportés seront jetés dehors sur les routes à cause de l'avance des soviétiques. A ce moment, vous aviez l'espoir d'une libération et la peur de l'extermination : *« nous pensions aller à Auschwitz pour mourir et quand nous avons dépassé les cheminées, nous avons compris que nous allions marcher.»*

Vous avez marché 80 km à -20 -25 degrés avant d'arriver à Gleiwitz : *« nous avons marché pendant 24h en nous reposant peut-être quelques heures dans une briqueterie désaffectée. Au départ, nous ne voulions pas rentrer dans ce bâtiment de peur de nous faire exterminer. Les conditions de cette marche étaient terribles car il fallait « du courage » pour ne pas chercher à sauver les autres. Nous devons nous défendre pour garder notre nourriture, notre couverture et empêcher les autres de s'accrocher à nous »*. Il y avait des milliers d'hommes et quelques dizaines de femmes.

Dans cette marche de la mort, de nombreux prisonniers moururent d'hypothermie, d'inanition, d'épuisement et d'exécution sauf les femmes qui survivront toutes : « *c'est très frappant de voir la résistance des femmes dans ces moments* ».

Arrivée à Gleiwitz, vous retrouverez de nombreuses personnes des camps de toute la région. Vous resterez 2 jours dans des conditions difficiles. Vous serez



par la suite transférée en train jusqu'au camp de Dora puis jusqu'à Bergen-Belsen. Le voyage en train dure huit jours au cours desquels les prisonniers ne reçoivent ni eau (sauf la neige fondue au fond de leur gamelle) ni nourriture. Certains déportés tombent du train et mourront, d'autres seront exécutés. A Bergen-Belsen vous serez affectée à la cuisine. Votre mère contracte le typhus (2) et meurt en mars à Bergen-Belsen : « *maman était déjà très affaiblie par la détention, le travail pénible, le voyage épuisant à travers la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne. Elle n'a pas tardé à attraper le typhus. Elle s'est battue avec le courage et l'abnégation. En dépit de l'attention que **Milou** et moi lui prêtres, malgré le peu de nourriture que je parvenais à voler pour la soutenir, son état s'est*

*rapidement détérioré. Sans médicaments ni médecins, nous étions incapables de la soigner. Jour après jour, nous la voyions décliner. Assister avec impuissance à la fin lente mais certaine de celle que nous chérissions plus que tout au monde nous était insoutenable. Elle est morte le 15 mars, alors que je travaillais à la cuisine. Lorsque **Milou** m'a informée à mon retour, le soir, je lui ai dit : C'est le typhus qui l'a tuée, mais tout en elle était épuisé. »*

(1): témoignage d'Ella Lingens, infirmière polonaise déportée à Auschwitz, citée par H.Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, Paris, Fayard, 1975.

(2): maladie infectieuse, liée au manque d'hygiène.

La suite dans le prochain bulletin...

**Madame Hanane GUEGAN**  
**Secrétaire de l'ANMONM82**



## Le Chemin de la sérénité

Comme beaucoup d'entre vous je me suis dit : « *Quand je serai à la retraite, je ferai le chemin de Saint-Jacques de Compostelle...* », mais le temps passe et on attend toujours le meilleur moment trop chaud, trop seul, pas entraîné, etc. Au printemps dernier, j'ai pris ma décision, réservé mes billets de train pour début septembre 2022. C'est décidé : je partirai du Puy-en-Velay, et mon objectif sera d'atteindre Figeac en une dizaine de jours. J'ai établi mes différentes étapes, et heureusement que j'ai pris l'avis d'une collègue qui l'avait déjà fait, j'étais beaucoup trop présomptueuse. J'avais juste omis que je partais dans une région vallonnée et 25 km avec un dénivelé important et un sac de 10 kg ce n'est pas toujours faisable même si on est en bonne santé.



Sac à dos fait, je pris le départ le 31 août de bonne heure et de bonne humeur ! Le départ : 6h30 de Castelsarrasin, un vrai parcours du combattant, changement à Toulouse, puis Lyon, puis la gare de Saint-Etienne-de-Chantecreux. Là en sortant de la Gare, trouver le car qui doit m'amener au Puy-en-Velay. Après 2h00 d'attente, le car. Paysages magnifiques sous un beau soleil mais par la vitre je découvrais des mouvements de terrains sympathiques : je me suis dit : « *tu vas souffrir !* ». Enfin arrivée à la gare, trouver l'hébergement qui se situait pour ceux qui connaissent près de la cathédrale en haut de la ville. Le ton était donné : après 15 mn de marche j'arrivais enfin en nage face à une porte imposante. Reçu par mon hôte dans un ancien couvent en chambre seule, tel était mon souhait pour récupérer. Je découvrais par la fenêtre la statue de la Vierge qui la nuit, illuminée, veillait sur moi, c'était un bon présage. Après une nuit en demi-teinte, inconvenient des portes d'époque qui grincent... avec des voisins pas pèlerins qui eux faisaient la grasse matinée et s'étaient couchés tardivement ! L'avantage d'être à 200m de la cathédrale j'étais à l'heure à la messe de 07h00, cérémonie à



la fois solennelle mais teintée de beaucoup d'humour. Après la présentation des pèlerins par pays et région, un petit chapelet nous fût remis avec le dépôt d'un vœu dans l'urne et la récupération d'un autre qui m'accompagnera pendant tout mon périple. Le moment le plus magique l'ouverture d'une trappe dans le sol et là telle sortie des entrailles de la cathédrale la descente des marches. Une photo s'imposait pour immortaliser l'instant, ce fût ma première rencontre avec Francesca, une Allemande.

Novices, nous nous dirigeâmes toutes les deux, vers les indications rouges et blanches, en hésitant à certaines bifurcations car du Puy en Velay partent aussi d'autres chemins comme celui de Stevenson ! Après la sortie de la ville, en montant, nous avons fait une pause pour nous hydrater, et nous voici reparties



pour Montbonnet 14 km plus loin. C'est là que mon chemin avec Francesca prit fin. Il était presque 13h00 et la faim se faisant sentir. Je décidai de m'arrêter au seul petit restaurant ouvert, vu le temps je pris place dehors et me commandai une salade.

Deux autres pèlerines me demandèrent si elles pouvaient partager ma table. En faisant les présentations, je me rendis compte que je connaissais

déjà l'une d'entre elles par le groupe Facebook « les chemins de Saint-jacques ». En effet avec Laëtitia, nous savions que nous partions toutes les deux le même jour : premier moment de magie du chemin ! Mon départ après une petite demi-heure de pause fût un peu chaotique, après une erreur d'orientation et l'aide de mes compagnes d'aventure (merci le téléphone portable), me voici repartie sur de bons augures avec 2 km de plus au compteur !

Je ne fus pas mécontente d'apercevoir la pancarte « Saint-Privat-d'Allier » à 9 km. Arrivée à mon hébergement sans grande difficulté c'était à l'entrée du village. Quelle ne fût pas ma surprise quand mon hôte m'annonça que j'étais la première. Hâte de prendre une douche, faire ma lessive quotidienne et prendre possession de la chambre que je partageais avec Guillemette, une comédienne, et Ulysse un jeune parisien travaillant dans le milieu de l'armement militaire avec qui j'ai cheminé par intermittence (plus rapide que moi il me rejoignait) pendant presque une semaine, « mon fils adoptif » comme disaient les autres. Le lendemain fût pour moi la journée la plus éprouvante, les courbatures se faisant sentir, avec un fort dénivelé pour atteindre la chapelle. Je me laissai choir lamentablement sur le bord du chemin en me demandant si je n'allais pas faire le reste de la montée en stop ! Là deux dames beaucoup plus âgées que moi avec un sac léger me proposèrent de porter mon sac, la honte, que nenni, tu l'as voulu tu vas jusqu'au bout ! Je décidai de manger un sandwich acheté le matin au départ. Ulysse, parti plus tard, me rattrapa et je partageai ma pitance. Il me remonta le moral qui était au plus bas et nous finîmes le trajet ensemble.



Par la suite, dans les différentes étapes, je retrouvai le soir le même groupe de filles dont Laëtitia, Guillemette... toutes plus jeunes et naturellement Ulysse, et nous avons pris l'habitude de prendre un pot dans la ville où nous faisons étape, même si nos hébergements n'étaient pas identiques. Le temps se montra clément même chaud pour ce début septembre. Le problème d'hébergement se posa pour le premier week-end : j'avais réservé les 3 premières nuits et prise par la magie du chemin, je fis comme les autres, faire confiance au destin ! ..... Après 20 km et 2 heures de pluie on ne voit plus les choses de la même façon. Arrivée au lieu-dit « le Sauvage » seul hébergement disponible, il n'y avait plus de place ! Après une restauration le midi avec un repas chaud, je commençai à prospecter plus loin. Rejoint par mon fils adoptif qui avait réservé 13 km plus loin, il me convainquit de reprendre la route avec lui. Au pire, il y avait deux autres hébergements à 9 km si je me sentais faillir ; et puis un peu d'imprévu ne me déplaisait pas, moi qui prévoyais toujours tout ! Sûrement une déformation professionnelle de mon métier de militaire ! On prépare sa mission !



Après une restauration le midi avec un repas chaud, je commençai à prospecter plus loin. Rejoint par mon fils adoptif qui avait réservé 13 km plus loin, il me convainquit de reprendre la route avec lui. Au pire, il y avait deux autres hébergements à 9 km si je me sentais faillir ; et puis un peu d'imprévu ne me déplaisait pas, moi qui prévoyais toujours tout ! Sûrement une déformation professionnelle de mon métier de militaire ! On prépare sa mission !

Je commençai à lâcher prise... encore la magie du chemin ! Le trajet étant relativement plat j'arrivai vers 17h30 à destination. Je décidais de rechercher un hébergement, il était déjà presque 18H00 il n'y avait pas foule à Saint-Alban-de-Limagnole car la plupart des pèlerins s'étaient arrêtés avant et je trouvai sans peine une chambre où j'étais seule.





Le lendemain, je repartis pour 17 km, pas mécontente de faire une petite étape les 33 km de la veille se faisant sentir... Mes étapes se poursuivirent, ponctuées de rencontres et de partages jusqu'à l'arrivée à Conques. Je ne pu malheureusement pas visiter la ville comme je l'aurai aimé : une énorme ampoule me contraint de limiter mes déplacements et me soigner correctement pour pouvoir aller à la messe nocturne et à la

bénédition des pèlerins ! Cette cérémonie fût grandiose, déjà le lieu magnifique, les explications et l'illumination du tampon sublime et le concert d'orgues qui clôtura cette bénédiction sublime, les « portes du pénitencier » ne résonneront plus jamais de la même façon : l'acoustique des lieux était extraordinaire !

Déjà mon chemin allait se terminer encore une étape avant mon arrivée à Figeac. L'objectif que je m'étais fixé était rempli : en 11 jours, j'avais parcouru 253 km, rencontré des gens que je n'oublierai jamais et surtout appris à lâcher prise loin du tumulte de notre vie citadine.



Il y aura désormais un avant et un après le chemin et comme tout pèlerin je n'ai qu'une hâte : repartir ! Cela m'a appris à me contenter de peu, ne penser qu'à marcher, profiter de la nature, des moments de partage. Il y a une ambiance que l'on ne rencontre nulle part ailleurs, et au fond de nous quelques soient nos croyances, on n'en sort pas indemne.

**Capitaine (r) Myriam LAMARQUE**  
**Secrétaire-adjointe de l'ANMONM 82**



## COTISATIONS 2023

### Informations et rappels ...

Notre trésorier, **le Lieutenant-colonel (er) Eugène Cojan**, qui veille sur nos dépenses, veille également sur nos recettes qui, comme toute association, **dépendent principalement des cotisations versées par les adhérents.**

Afin d'éviter des rappels qui génèrent des pertes de temps et, parfois, des frais postaux il est conseillé de verser cette cotisation au plus tôt dans l'année...

Dans ce cadre, il a l'honneur d'appeler l'attention de nos compagnons dont les cotisations sont dues pour l'exercice qui commence le 1er janvier de chaque année.

### Montants pour l'année 2023

A la suite de l'assemblée générale de 2022, la cotisation est passée à 35 euros (20 pour le siège, 15 pour le comité) à partir du 1er janvier 2023

<b>Membre Titulaire : 35 €</b> <b>Cotisation à vie : 700 €</b>	<b>Le mérite : 16 €</b> <b>Le Mérite : 80 € (5 ans)</b>
<b>Sympathisant : Minimum 17.50 €</b> <b>Donateur (Bienfaiteur ou Ami) : 35 €</b>	<b>Le mérite : 16 €</b>

Cotisation et abonnement peuvent être réglés le jour de l'AG ou adressés par chèque libellé « ANMONM82 » à :

**Madame Hanane GUEGAN ~ Secrétaire ~ 41, rue Adonis Bat A, Apt 9  
31200 Toulouse**

Par ailleurs, chaque adhérent peut faire un don. Ces dons permettent à notre Section d'aider les Sociétaires qui rencontrent des difficultés financières et, d'une manière générale, constituent une source importante pour nos œuvres de solidarité. Nous vous remercions pour l'aide ainsi apportée.

L'ANMONM étant une association (loi 1901) reconnue d'Utilité Publique, en conséquence 66% de votre cotisation et de vos dons sont déductibles de vos impôts. Un reçu fiscal est délivré par le Siège en début d'année à chaque adhérent.

Par ailleurs, à la demande de certains Compagnons, vous pouvez régler le montant par virement bancaire sur le compte de l'ANMONM82 :

IBAN : Numéro IBAN à demander au Trésorier ~  
[eugene.cojan@laposte.net](mailto:eugene.cojan@laposte.net)

en précisant vos Nom Prénom N° Sociétaire (si connu) et la répartition de la somme :

Exemple pour un virement de 60 € :

DUPOND Jean 082-00432 ~ Cotisation 35 € ~ Le Mérite 16€ ~ Don 9 €



## BOUTIQUE DE L'ANMONM 82

L'ANMONM 82 fait l'acquisition de certains objets qui sont remis lors des réunions, rencontres, assemblées générales, remises des prix, etc., aux autorités et aux conférenciers.

Ces objets sont à la disposition de nos adhérents au prix d'achat, l'intérêt d'un achat collectif étant de limiter les frais de port qui sont souvent gratuits à partir d'une certaine somme ou quantité.

Voici les objets, ainsi que leur prix, actuellement disponibles auprès de notre Trésorier :

					
Cravate en Soie : 40€	Porte-clés ANMONM : 5€	Médaille ANMONM 7cm : 15€	Pin's France : 5€	Pin's Chevalier ONM : 5€	Ruban ONM 20 cm : 2€

	
Médaille 7cm, personnalisée ANMONM82 : 15€	Livret « Guide de la Citoyenneté » : 3.5€

M. Eugène Cojan ~ 78, rue de la Mairie ~ 82 290 Barry d'Islemade  
TPH : 05 63 31 68 42 ~ 06 64 81 65 52 ~ E-mail : [eugene.cojan@laposte.net](mailto:eugene.cojan@laposte.net)

## UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES





EUROPRINT 82

### NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2023

- ◆ 13/04: Forum de la citoyenneté au Lycée Capou
- ◆ 18/04: Rallye citoyen au CIEC de Castelsarrasin
- ◆ 23/04: Repas dansant de l'AOR82
- ◆ 13/05: AG de la SMLH 82 à Caussade
- ◆ 14/05: Concert inter-associations à Montech
- ◆ 17/05: Sortie inter-associations organisée par SMLH 82
- ◆ 16/06: Cérémonie du prix du comportement citoyen avec le SDIS 82
- ◆ 08 et 09/06: AG de l'ANMONM à Paris
- ◆ Novembre: l'ANMONM82 organise la réunion de groupement régional à Montauban
- ◆ Novembre : Exposition et conférence à Montauban pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'ONM